

0000000000



n° 11975

L 'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DU SUD-EST HAUT-MARNAIS

PRESENTATION

I - LA DEFINITION DES BESOINS

- A. Problème de quantité
- B. la qualité de l'eau distribuée
- C. les objectifs

II - LES POSSIBILITES DE RENFORCEMENT

- A. ressources souterraines
- B. ressources superficielles
- C. mobilisation des ressources

III - MISE EN OEUVRE POSSIBLE D'UNE SOLUTION

- A. le projet
- B. financement
- C. maîtrise d'ouvrage

CONCLUSION

PRESENTATION

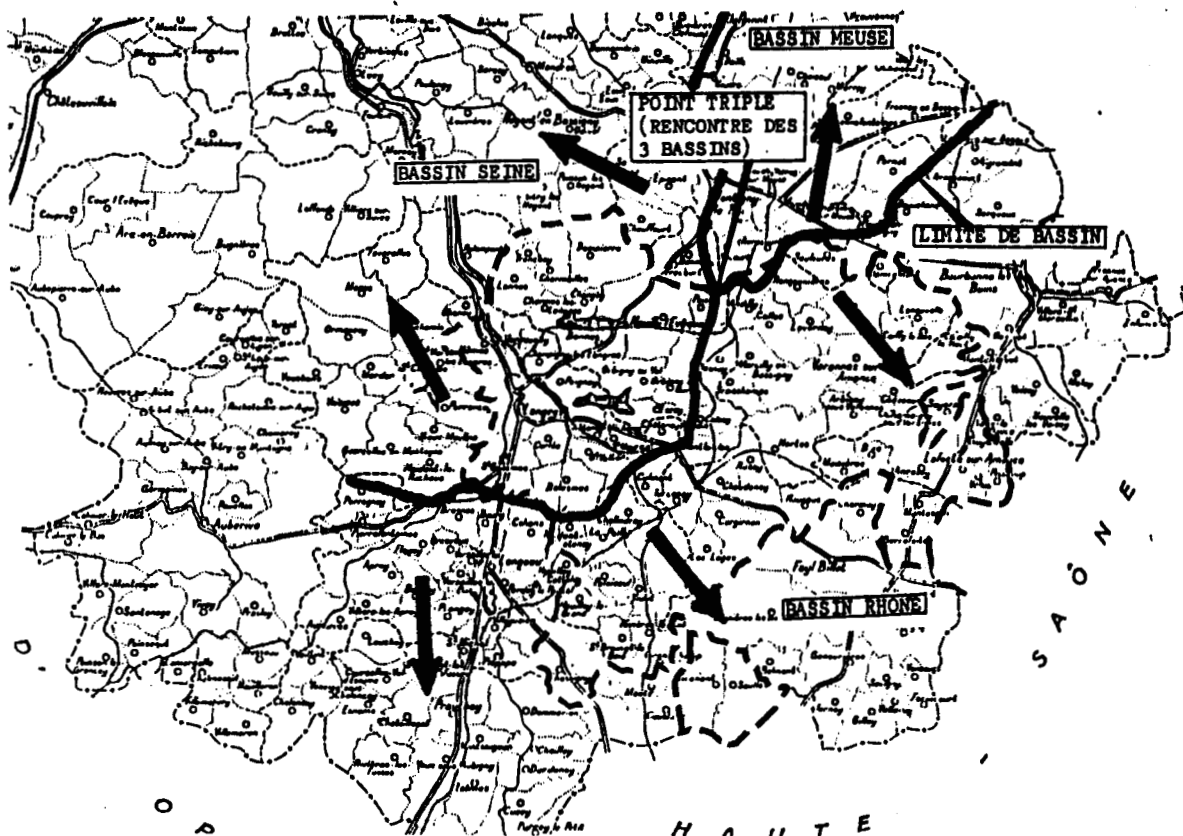
Le point de jonction de 3 des 6 grands bassins hydrographiques français, ceux de la Meuse, du Rhône et de la Seine, se situe dans le sud-est de la Haute-Marne, à la limite des communes d'ANDILLY-en-BASSIGNY, POISEUL et RECOURT (VAL DE MEUSE). On y rencontre donc un ensemble de communes dont la situation géographique entraîne une surface très limitée d'interception des eaux météorologiques et corrélativement une extension très limitée des nappes souterraines.

Les besoins en eau potable de la plupart de ces communes sont satisfaits par de multiples points d'eau (sources, puits ou forages) fournissant de faibles débits. Les mesures de protection de ces points d'eau ne peuvent aisément être mises en oeuvre et on observe souvent une médiocre qualité, ajoutée à d'éventuels déficits.

La moitié nord de la zone concernée, qui comprend notamment les communes de NOGENT-en-BASSIGNY et de VAL DE MEUSE, a déjà fait l'objet de renforcement particuliers et ne présente plus de problème majeur.

La situation de la moitié sud est par contre plus critique. Pour des raisons qui ne sont pas uniquement topographiques, les deux ressources souterraines intéressantes se situent à plus de 15 kilomètres de distance du point triple : l'une à POINSON-les-FAYL au sud-est, l'autre à ROLAMPONT au nord-ouest. C'est ainsi qu'il est nécessaire de prendre en compte une zone semi-circulaire centrée sur le point triple et d'un rayon d'environ 15 km. Celle-ci s'inscrit approximativement dans le quadrilatère ROLAMPONT (nord-ouest), BOURBONNE-les-BAINS (nord-est, cette ville exclue), FAYL-BILLOT (sud-est) et HEUILLEY-le-GRAND (sud-ouest).

La situation des communes de cette zone, vis-à-vis de l'eau potable, est très variable, mais chacune est susceptible d'être intéressée par un renforcement, selon des échéances et des modalités différentes.



La réalisation de cette première phase suppose la constitution d'un syndicat de travaux, entre les communes directement impliquées.

La définition précise des communes de première phase pourra se faire en collaboration avec le syndicat d'études.

Ce dernier interviendra aussi pour **engager la suite** du processus, car les choix apparaissent alors déterminants et concernent l'ensemble des soixante trois communes. Il sera alors nécessaire de procéder à la constitution du **syndicat de travaux définitif**, couvrant l'ensemble du sud-est Haut-Marnais.

3) Compétence du syndicat de travaux

Deux objets assez différents sont envisageables ; le syndicat pourra :

- soit prendre en charge, outre le réseau neuf, l'ensemble des réseaux communaux ou syndicaux existant déjà. Il y aurait donc création d'un **seul syndicat des eaux** pour tout le secteur et les collectivités confieraient l'ensemble de leurs réseaux actuels à ce syndicat.

- soit ne prendre en charge que le réseau neuf ; il y aurait alors création d'un **syndicat de renforcement**. Ce syndicat fournirait alors l'eau "en gros" aux différentes collectivités.

La seconde solution paraît plus adaptée au contexte local. Elle permet au nouveau syndicat de se consacrer pleinement aux tâches pour lesquelles il est créé, en laissant aux collectivités préexistantes la distribution de l'eau au consommateur final.

4) Extension du syndicat de travaux

Les statuts et le mode de répartition des dépenses d'investissement doivent permettre l'adhésion de communes pour bénéficier d'équipements déjà réalisés. Il y aura lieu de définir une juste participation des telles communes aux infrastructures existantes, quelle que soit leur durée résiduelle d'amortissement technique.

CONCLUSION

Dans la zone d'étude considérée, les besoins de renforcement de l'alimentation en eau potable présentent des caractères d'urgence différents.

Les solutions ponctuelles ont déjà montré leurs limites, ce qui justifie la recherche d'une résolution globale du problème en associant quelque soixante communes.

La réalisation d'une telle opération est possible sur plusieurs années. Elle pourrait commencer dans le secteur sud de la zone où les déficits sont généralement les plus critiques, à partir de la ressource de POINSON-les-FAYL.